IMPACT-SANTE.FR Jeudi 19 Janvier 2012

Profession, Economie

Institut de la Protection Sociale : un nouveau « think tank »

« **Il y a aujourd'hui trop de décisions prises dans l'urgence de la part des autorités politiques et administratives, sans analyse sérieuse de leur faisabilité technique** ». Fort de ce constat, l'Institut de la Protection Sociale, composé exclusivement des professionnels du conseil, de l'assurance et du patrimoine propose "d'identifier les problèmes et recommander des solutions techniques afin d'améliorer le cadre technique en vigueur en matière de protection sociale".

Pour sa première intervention, cette association s'est intéressée à la protection sociale des travailleurs non salariés « qui doit être réformée en profondeur pour être plus efficace », souligne l'IPS. « **La complexité est liée à la multiplicité des régimes** », explique Bruno Chrétien, président de l'IPS. Afin d'y remédier, l'association recommande notamment « **d'élargir les prérogatives des administrateurs, de simplifier le calcul et la gestion des cotisations et de faire de la protection sociale des TNS un lieu d'expérimentation pour l'ensemble de la protection sociale française** ».

Une autre recommandation concerne les contrats prévoyance. « **La base de calcul des cotisations pour les indemnités journalières et les assurances invalidité n'est pas nécessairement la même que celle utilisée pour les prestations versées. Cela pose de graves difficultés en cas d'arrêt de travail, en cas de baisses des revenus** », indique l'IPS.

Selon Jean-Paul Messié, membre de l'IPS et expert comptable, « **en tant que conseil, je suis souvent confronté à des situations dramatiques. Des assurés pensant être indemnisés à tel niveau alors qu'ils ne le sont pas, en raison du flou des contrats prévoyance** ». L'institution recommande donc « d'améliorer l'information des souscripteurs et favoriser les contrats dits forfaitaires et indemnitaires pondérés qui sont plus équitables ».

Ces recommandations « techniques » seront envoyées aux pouvoirs publics. Seront-elles prises en compte par le gouvernement ? Seul l'avenir le dira.

Loan TRANTHIMY